

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer
Service eau, agriculture,
forêt, espaces naturels

Affaire suivie par :

CH. USANNAZ-JORIS
☎ 04 93 72 74 65

ddtm-cdpenaf@alpes-maritimes.gouv.fr

- 20180904 avis cdpenaf Pégomas.odt

Nice, le 12 SEP. 2018

Le préfet des Alpes-Maritimes
à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
169, avenue de Grasse
06580 PEGOMAS

Objet : Avis CDPENAF – Examen du projet de plan local d’urbanisme arrêté de la commune de Pégomas

Vous avez sollicité l’avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sur le dossier cité en objet.

Le dossier a été examiné, en votre présence, lors de la séance de la commission du 4 septembre 2018. La commission a émis les avis suivants :

- 1) **au titre des articles L 142-4 et 5 du code de l’urbanisme**, concernant les ouvertures à l’urbanisation, la CDPENAF a émis un **avis favorable** pour les trois demandes d’ouverture à l’urbanisation présentées ;
- 2) **au titre de l’article L153-16 du code de l’urbanisme**, concernant la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers, la CDPENAF a émis un **avis favorable**.
- 3) **au titre de l’article L151-12 du code de l’urbanisme**, concernant la possibilité d’extension et annexes des bâtiments d’habitation existants en zone N et A : la CDPENAF a émis un **avis favorable**.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTION-G 3926



Georges-François LECLERC